

DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2023

Inauguration du centre de tri de Dijon métropole

Un outil écologique
de valorisation des déchets
de toute la Côte-d'Or



metropole-dijon.fr





Sommaire

- #01** • Un centre de tri modernisé et adapté à une prise de conscience
environnementale grandissante et aux nouvelles normes
réglementaires et législatives p. **5**
- #02** • Un centre de tri à la pointe de la technologie et de l'insertion
socio-professionnelle p. **7**
- #03** • Les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 p. **12**
- #04** • Dijon métropole accompagne les habitantes et habitants
dans la sensibilisation au tri des déchets p. **13**
- #05** • Dijon métropole, démonstrateur européen de la transition
écologique, engagée dans la lutte contre le réchauffement
climatique et territoire pionnier en matière de gestion des déchets p. **15**

Un centre de tri renové et modernisé

François REBSAMEN, maire de Dijon, président de Dijon métropole, ancien ministre, a inauguré le nouveau centre de tri de Dijon métropole ce lundi 27 novembre 2023 en présence de Frédéric CARRE, secrétaire général de la Préfecture de la Côte-d'Or, sous-préfet de l'arrondissement de Dijon, Stéphanie MODDE, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique, Nicolas FURET, directeur de la performance de Citeo, Sabrina SOUSSAN, présidente directrice générale de SUEZ et Christophe BERNAD, président de néos.

Le Centre de tri de Dijon métropole assure le traitement des déchets recyclables issus des bacs jaunes de 90 % des habitants de la Côte-d'Or, soit près de 500 000 personnes. Il a fait l'objet d'un important programme d'investissements - plus de 33 millions d'euros - pour prendre en charge les emballages issus de l'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier 2023. Cet investissement porté par une **dynamique de coopération locale, rassemblant 10 intercommunalités, soit 615 communes au sein d'une Entente territoriale**, a permis de financer l'extension et la modernisation du centre de tri.

Aujourd'hui, la performance du centre de tri est renforcée : les déchets sont mieux triés et donc mieux valorisés, la consommation énergétique est maîtrisée, dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale.

En outre, cette nouvelle installation est un **modèle d'insertion sociale et professionnelle**. Sur les 45 agents travaillant sur le site, 26 salariés sont en insertion socio-professionnelle. Les conditions de travail des valoristes sont également améliorées.

Face à l'urgence climatique, l'ambition de Dijon métropole est de continuer à se mobiliser plus résolument encore pour la sobriété et la transition énergétique. L'évolution des comportements de consommation et de tri, la limitation maximum des déchets, leur gestion, la lutte contre le gaspillage et le réemploi sont des enjeux prioritaires.



#01

Un centre de tri modernisé, adapté à une prise de conscience environnementale grandissante et aux nouvelles normes réglementaires et législatives

Le centre de tri construit en 2007 s'est modernisé en 2023 pour s'adapter à l'extension des consignes de tri de tous les emballages (plastiques, métalliques et les papiers cartons). Il est conçu pour **réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables** (hors verre) issus des collectes sélectives des collectivités territoriales représentant plus de 90% des habitants de Côte-d'Or.

Au début des années 2000, le tri des déchets à domicile est généralisé à toutes les communes de France. La métropole de Dijon (à l'époque Comadi, puis Grand Dijon) envisage la création de son propre centre de tri où sont orientés les contenus des bacs jaunes.

Le centre de tri, inauguré par François REBSAMEN le 14 novembre 2007, permet alors d'éviter que les déchets ne soient expédiés vers d'autres équipements éloignés, comme à Firminy dans la Loire.

François REBSAMEN précise : « Lorsque j'ai été élu en 2001, le premier dossier à traiter a été celui des déchets. Une solution d'enfouissement était à l'étude, que j'ai immédiatement stoppée. Il était pour moi inconcevable de polluer nos sols, et donc nos terres et nos nappes phréatiques. J'ai donc décidé d'investir dans l'incinération et dans un équipement qui permettrait de trier et de conditionner tous les produits recyclables, afin de pouvoir les revaloriser. Le centre de tri de Dijon métropole, aujourd'hui rénové et modernisé, a été ma première décision forte en faveur de la préservation de notre environnement et de la santé de nos concitoyennes et concitoyens. Il est le signal fondateur d'un développement de notre métropole que j'ai voulu durable et partagé, et qui évolue aujourd'hui pour être encore plus performant et à la pointe de la technologie. Il est exemplaire et au cœur de la politique sociale et écologique que je mène depuis plus de 22 ans. »

En 2011, le centre de tri a profité d'une optimisation du traitement des journaux, revues et magazine (JRM) et des emballages ménagers recyclables (EMR).

Depuis son ouverture, le centre de tri a fait l'objet de travaux réguliers de modernisation et d'optimisation. En 2023, la nouvelle phase de travaux a permis d'adapter le site à l'extension des consignes de tri, tout en tenant compte de l'augmentation des quantités à trier.

Une Entente politique et territoriale inédite

Dès 2019, alors que la métropole anticipe la généralisation des consignes de tri à la totalité des emballages, elle engage les prémices de l'Entente territoriale en concluant une convention avec 3 établissements publics de coopération



intercommunale - EPCI (Syndicat Mixte de Haute Côte-d'Or, Syndicat mixte d'ordures ménagères d'Is-sur-Tille, Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône), s'inscrivant ainsi dans l'une des mesures phares de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, mesure qui sera au cœur de la feuille de route économie circulaire de février 2020.

Pour mutualiser les coûts et optimiser le tri des déchets d'emballage et papiers sur le territoire de la Côte-d'Or, **Dijon métropole et 9 intercommunalités représentant 615 communes ont signé une convention d'Entente territoriale pour une durée minimale de 10 ans.**

Cette démarche de coopération a permis d'entreprendre de façon concertée la conception, la réalisation et l'exploitation du nouveau centre de tri. « *Nous sommes à la hauteur de notre projet métropolitain, et à la pointe de l'alliance des territoires, explique François REBSAMEN. Nous avons passé un accord pour dix ans avec toutes les structures gérantes des déchets du département, syndicats en particulier, qui vont profiter d'un équipement dimensionné pour pouvoir leur répondre. Du papier journal au pot de yaourt en passant par les emballages plastiques, tout peut désormais être trié, réutilisé ou recyclé.* »

La métropole conserve la gouvernance du centre de tri, des réunions annuelles rassemblant Dijon métropole et les 9 EPCI partenaires sont organisées pour le suivi de la gestion du site.

Ce protocole inédit prévoit que Dijon métropole ne répercute pas de coût de fonctionnement de l'Entente sur les autres EPCI, les parties-prenantes s'étant accordées en amont sur un apport de tonnages sur 10 ans. Le coût de tri à la tonne est identique pour tous, quel que soit la quantité de déchets déposée.

Par ailleurs, Dijon métropole est en charge du pilotage du contrat d'exploitation et d'animation de l'Entente.

Les 10 EPCI de l'Entente territoriale

Dijon métropole | Le syndicat mixte de Haute Côte-d'Or | Le Smictom de la Plaine dijonnaise | La communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône | Le syndicat mixte des ordures ménagères d'Is-sur-Tille | La communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche | La communauté de communes d'Ouche et Montagne | La communauté de communes Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges | La communauté de communes Rives de Saône | La communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais

Le Centre de tri en quelques données repères

90 %

Plus de 90 % des habitants de la Côte-d'Or profitent du centre de tri de Dijon métropole

615

10 EPCI soit plus de **615 communes** de Côte-d'Or

4 500 m²

La superficie globale du bâtiment passe de 2 700 m² à 4 500 m²



En 2020, le centre de tri de Dijon métropole a traité 25 063 tonnes de déchets recyclables. Dès fin 2023, **jusqu'à 35 000 tonnes de déchets seront traitées annuellement**

ISO 50001

Le centre de tri s'engage à réduire son impact sur le climat, à préserver les ressources et à améliorer ses résultats grâce à un management efficace de l'énergie

300 000 t

de matériaux ont été triées soit l'équivalent du poids de 7 500 rames de tramway



25 000 t

de plastiques ont été recyclées soit 49 000 tonnes de CO₂ évitées et 182 GWh économisés

Le centre de tri c'est 45 emplois :

- 15 salariés SUEZ
- 30 salariés ID'EES 21 dont 26 en insertion socio-professionnelle

Depuis son ouverture en 2007 :

700 personnes ont bénéficié d'un parcours d'insertion avec ID'EES Recyclage & Valorisation, ce qui représente 700 000 heures d'insertion

213 000 t

de papiers recyclés, l'équivalent de 4 millions d'arbres sauvegardés

10 000 t

de métaux recyclés soit l'équivalent du poids de la Tour Eiffel



#02

Un centre de tri à la pointe de la technologie et de l'insertion socio-professionnelle

En février 2021, à l'issue d'un appel d'offres, le **groupement d'entreprises régionales** piloté par la société néos, spécialiste des centres de tri basée à Beaune, a été retenu pour étendre et moderniser le centre de tri de Dijon métropole. Ce projet est porté par une dizaine de PME locales : Arkos, Sepoc, Curot basées à Dijon, Prosseco à Neuilly-lès-Dijon, BTP Consultants à Fontaine-lès-Dijon, BIC2E à Corpeau et néos à Beaune.

Le montant des travaux (conception/réalisation/assistance à maîtrise d'ouvrage) du centre de tri ainsi rénové est estimé à 33 250 000 € TTC.

Le financement de ce chantier est assuré par Dijon métropole mais également, dans le cadre de l'Entente territoriale, par les collectivités côte-d'oriennes qui orientent pour la plupart déjà leurs emballages et papiers vers le centre de tri, soit l'ensemble des communautés de communes du département sauf celles de Beaune et de Saulieu.

Les projet d'extension et de modernisation bénéficie de subventions à hauteur de 5,62 millions d'euros d'euros et réparties comme suit :

- Ademe : 4 177 400 €
- Citeo : 950 000 €
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté : 500 000 €

L'exploitation du nouveau centre de tri confiée à l'entreprise SUEZ, aux côtés de Dijon métropole depuis 2007.



Le délégataire qui assure l'exploitation du nouveau centre de tri est SUEZ, spécialiste de la gestion des déchets, pour une durée de 5 ans. L'entreprise accompagne la collectivité depuis l'inauguration du centre en 2007.

Sabrina SOUSSAN, Présidente Directrice Générale de SUEZ, déclare : « Nous sommes fiers d'être le partenaire de confiance de Dijon Métropole dans sa démarche de valorisation et de prévention des déchets pour créer de nouvelles ressources et pour réduire l'empreinte environnementale du territoire. En outre, nous mettons en œuvre une politique d'insertion volontariste pour soutenir les ambitions économiques et sociales de la collectivité notamment avec 26 agents en contrats d'insertion sur le site. Ce centre de tri exemplaire constitue une illustration de notre engagement à accompagner nos clients pour leur permettre de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services. ».

Des travaux ambitieux entre juillet 2022 et octobre 2023 pour optimiser les performances du site qui permettent :

- **d'augmenter la capacité du site de 30 000 tonnes à 35 000 tonnes/an**, avec un débit de 11,2 tonnes/heure, pour assurer la prise en charge des nouveaux flux d'emballages. Un second bâtiment est construit pour accueillir les machines de tri. L'ancien bâtiment est conservé et réutilisé, sa toiture réhabilitée, les locaux sociaux restaurés. La superficie globale du bâtiment passe de 2 700 m² à **4 500 m²**.
- **d'optimiser le tri des matières grâce notamment au tri optique**. 10 caméras scannent, identifient et différencient les déchets selon les matières grâce à l'Intelligence Artificielle. Des souffleurs d'air comprimé permettent de les répartir. Le centre de tri est entièrement pilotable via des tablettes tactiles par les opérateurs de conduite. Il peut également être piloté et dépanné à distance.
- **de mieux maîtriser la consommation énergétique des équipements :**
 - > Des **pompes à chaleur** remplacent la chaudière,
 - > Des **éclairages LED à basse consommation** ont été installés,
 - > Les **140 convoyeurs de tri** (c'est-à-dire les tapis roulants) sont éco-conçus et produits à Crissey en Saône et Loire,
 - > Les **motoréducteurs IE5** (c'est-à-dire les moteurs des tapis roulants) permettent une baisse de consommation électrique de 30 % grâce notamment à une consommation adaptée aux besoins, une optimisation de la maintenance et une chaîne de tri intelligente et de dernière génération.
- **d'équiper le centre des dernières technologies en matière de détection et de protection contre les incendies**. Le centre de tri est compartimenté en 3 zones, le stock amont, le stock aval et le process. Cette conception de 3 zones permet d'éviter la propagation d'un incendie s'il y a un début de feu dans l'une des zones.



Le centre est équipé d'un système autonome de détection et d'extinction d'incendie, relié au poste de commandement centralisé On Dijon de Dijon métropole.

Pour la détection incendie, 3 technologies sont utilisées : détecteur de fumée classique, détection infrarouge (permet d'identifier des hausses de température ou la présence de fumée) et caméra thermique

Pour l'extinction, le site dispose d'une réserve d'eau de 1 000 m³, lui permettant une autonomie de 90 minutes en cas d'incendie. Il existe deux technologies d'extinction : le sprinklage (douche au plafond) et le déluge (rideau d'eau entre les entrées).

En cas de coupure électrique, le système reste opérationnel grâce à un moteur autonome (appelé motopompe) qui permet d'assurer l'extinction en cas d'incendie.

- **d'améliorer les conditions de travail des valoristes : priorité à l'ergonomie et au confort du poste de travail.**

Avec le nouveau centre de tri, le rôle des agents autrefois appelés « trieurs » a évolué, et le nouveau processus mis en place a redéfini leur mission. Ce sont désormais les « valoristes » du centre, des experts qui garantissent pour chaque flux la qualité du tri et une valorisation maximale de la matière. En fin de processus, chaque famille de déchets est vérifiée, les quelques objets mal triés par le process sont réorientés manuellement vers le bon flux.

À chaque poste de tri, les valoristes doivent conjuguer une forte attention, de la réactivité et des gestes précis. L'ergonomie dans la cabine de tri a été particulièrement étudiée. Par exemple, les personnes peuvent se tenir debout ou s'asseoir grâce à un bras mécanique réglable positionnée à 45° par rapport au tapis, pour plus facilement contrôler et saisir les déchets dans leur zone de tri. Pour garantir le confort du poste de travail, une attention particulière a été apportée à la lumière, à la climatisation et à la réduction du bruit.

Les agents recrutés en insertion professionnelle avec ID'EES Recyclage & Valorisation acquièrent une expérience qualifiante pour leur permettre un retour à l'emploi. Ils bénéficient également d'un accompagnement individuel tout au long de leur parcours afin d'optimiser la réussite de leur projet professionnel.



Depuis l'ouverture du centre de tri, 700 personnes ont bénéficié d'un parcours d'insertion avec ID'EES Recyclage & Valorisation, ce qui représente 700 000 heures d'insertion. Aujourd'hui, le centre de tri emploie 45 personnes :

- > 15 salariés de SUEZ
- > 30 salariés d'ID'EES Recyclage & Valorisation dont 26 en insertion socio-professionnelle

Un exemple d'insertion socio-professionnelle

Madame Matondo a rejoint ID'EES R&V en juillet 2021 dans le cadre d'un CDD insertion de 18 mois. Le travail était physiquement difficile pour elle s'est montrée assidue et a fait preuve de beaucoup de courage pour dépasser cela, son envie de travailler étant la plus forte.

Cet emploi lui a permis de se stabiliser et de reprendre confiance en elle. Durant son parcours elle a travaillé avec une conseillère en orientation professionnelle afin d'affiner son projet de travailler dans le service à la personne.



En septembre 2022 elle quitte l'entreprise pour débiter une formation d'auxiliaire de vie. Son diplôme en poche, elle obtient un CDI chez Bien-être Vie où elle exerce toujours actuellement.

« Je suis très reconnaissante envers toute l'équipe d'ID'EES R&V, et plus particulièrement envers Sandrine LANDRIOT, la responsable d'activités centre de tri des déchets ménagers, pour tout ce qu'elle a fait pour moi. J'ai beaucoup apprécié travailler chez ID'EES R&V, l'ambiance était excellente avec tout le monde. »

Que s'est-il passé pour les déchets pendant les travaux ?

Dès le 1^{er} janvier 2023, une première phase de tri était prévue, pendant laquelle les déchets étaient acheminés et triés sur la chaîne actuelle, en cadence réduite pour répondre aux exigences du passage à l'extension des consignes de tri.

Ensuite, de juillet à septembre 2023, une deuxième phase de travaux a nécessité l'arrêt total du centre de tri, durant une période de 10 semaines, le temps d'interconnecter l'ancien bâtiment et l'extension ; les tonnages ont été détournés depuis 3 quais de transferts vers 4 centres de tri sans conséquence sur les habitudes des métropolitains ni sur la mise en place des nouvelles consignes de tri.

Ensuite, une troisième phase a débuté en septembre avec la Mise en Service Industrielle et une montée en charge progressive des tonnages sur les nouveaux équipements du centre de tri.

Les partenaires du projet

Maître d'ouvrage
Dijon métropole

Mandataire
néos

Maîtrise d'œuvre
SEPOC

Génie civil
Curot

Architecture
Arkos

Assistant maîtrise d'ouvrage
Elcimaï environnement

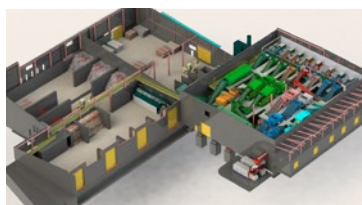
Coordonnateur SPS
Proseco

Bureau de contrôle
BTP Consultants

Système de sécurité incendie
DIC2E

Exploitant
SUEZ

Calendrier et déroulé des travaux



De janvier à septembre 2022

Réalisation des études de conception



D'août 2022 à septembre 2023

Travaux concernant les **équipements** de tri

De juin 2022 à juillet 2023

Travaux de **construction** du nouveau bâtiment



De septembre à décembre 2023

Mise en route du site modernisé



#03

Les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023

Avec les préoccupations climatiques grandissantes, la bonne gestion des déchets est devenue indispensable pour limiter la pollution et réduire les effets du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, **réduire ses déchets est désormais une priorité nationale**, inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, d'août 2015, puis dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, du 10 février 2020. Cela passe à la fois par une plus grande attention à ce que nous consommons, par la mise en place de réflexes vertueux, comme le tri, le réemploi ou le compostage, et par une meilleure compréhension des matières qui composent nos produits du quotidien.

Cette évolution entraîne depuis le 1^{er} janvier 2023 une simplification du geste de tri et permet aux habitants de déposer dans le bac jaune, en plus du papier, tous les emballages, qu'ils soient en carton, métal ou plastique et donc de mettre en œuvre le recyclage des emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors comme :

- Les sacs, films et sachets en plastique
- Les pots, tubes et gourdes : pots de yaourt et de crème en plastique, gourdes type compote, sticks de déodorant...
- Les barquettes en polystyrène, en plastique, blisters en plastique...
- Les capsules en aluminium ou en plastique

Depuis son ouverture, le centre de tri a fait l'objet de travaux réguliers de modernisation et d'optimisation, mais il n'était plus adapté à l'évolution des consignes de tri. C'est pourquoi Dijon métropole a procédé à sa mise à niveau afin d'être en capacité de réceptionner de nouveaux emballages et tenir compte de l'augmentation des quantités à trier.

FAIRE LE BON GESTE DE TRI, C'EST SIMPLE !

Tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune.



CITEO **N°Vert 0 800 12 12 11**
APPEL GRATUIT D'UN POSTE FIXE

AVEC DIJON MÉTROPOLIS, JETONS MOINS, TRIONS PLUS. Responsabilité élargie du producteur.

trionsnosdechets-dijon.fr

DIJON MÉTROPOLIS

Dans le bac jaune ou en borne à déchets recyclables

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT  EN VRAC, PAS DANS UN SAC  SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES  VIDÉS ET ÉGOUTTÉS



TOUS LES PAPIERS
Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes et cahiers



EMBALLAGES EN CARTON
Cartons présentés à plat, briques alimentaires, boîtes et suremballages



EMBALLAGES EN PLASTIQUE
Bouteilles et flacons, pots et tubes, barquettes, sacs, films et sachets, capsules



EMBALLAGES EN MÉTAL
Boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols, bouchons et couvercles, pots et tubes, sachets, capsules

 **Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser : est-ce un emballage ?**
Un emballage facilite le transport, conserve et protège un produit, de quelque nature qu'il soit (alimentaire, hygiène, cosmétique ou tout autre achat). Attention, un objet (un jouet ou une brosse à dents par exemple) n'est pas un emballage.

 Un doute ? Téléchargez l'appli !
MONSERVICEDECHETS  

#04

Dijon métropole accompagne les habitantes et habitants dans la sensibilisation au tri des déchets

Avec une **nouvelle salle pédagogique** et un **parcours dédié**, le centre de tri devient une vitrine et un outil pédagogique à destination des scolaires et des particuliers, pour leur permettre de mieux appréhender le geste de tri. Ce nouvel outil s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre depuis plusieurs années par la métropole

En effet, la sensibilisation à la gestion des déchets est une priorité de Dijon métropole. En 2020, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dijon métropole et Dieze, filiale de SUEZ ont lancé « **monservicedéchets** », une application mobile innovante disponible sur GooglePlay et AppStore pour aider au quotidien les métropolitains dans leurs gestes de tri.

L'application donne les consignes de tri, les localisations des points d'apport et des déchetteries ainsi que des informations sur la réduction des déchets. Grâce au scan du code-barres sur les emballages des produits, le tri des déchets recyclables est aujourd'hui facilité. Par ailleurs, Dijonnaises, Dijonnais et habitants de la métropole peuvent se tourner vers les ambassadeurs du tri pour la moindre question. Leur mission ? Promouvoir le tri et de réduction des déchets sur le territoire et accompagner les habitants.

Les 10 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets. **En 2022, 73 animations ont été organisées** (3 720 personnes sensibilisées).

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des **actions en porte-à-porte** via une distribution ciblée de flyers en complément des consignes des ambassadeurs. La qualité du tri est en effet contrôlée par secteur géographique, ce qui permet de cibler les missions des ambassadeurs. **En 2022, 1 003 interventions** en porte-à-porte ont été réalisées, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables.

Sensibiliser les publics jeunes au tri et à la réduction des déchets est également l'une des actions des ambassadeurs. Ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques, comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles et des crèches. Dans ce cadre, 31 établissements bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage. **En 2022, 98 animations** (4 293 élèves sensibilisés) ont été réalisées auprès des scolaires. En octobre 2023 a débuté une action de sensibilisation au tri des déchets auprès des écoles maternelles de la Ville de Dijon, pour une durée de 4 mois.



LES FRANÇAIS ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

À la question « *Votre collectivité met suffisamment de moyens à votre disposition pour limiter vos déchets* », les habitants de Dijon métropole répondent **oui à 71%**, soit **5 points de plus** que la moyenne nationale

À la question « *Vous avez confiance en votre collectivité pour mettre en œuvre le tri des bio déchets* », les habitants de Dijon métropole répondent **oui à 76%**, soit **8 points de plus** que la moyenne nationale.

Le parcours pédagogique du centre de tri de Dijon métropole

Dans le nouveau centre de tri, le visiteur débute son parcours pédagogique par une sensibilisation à l'importance de la gestion des déchets sur le territoire pour la préservation des matières premières. Ce parcours permet ainsi à chacun de prendre conscience de son rôle dans le processus de valorisation des déchets.

Au **sein de la salle pédagogique**, trois modules interactifs alternant textes, manipulations, jeux, films sont présentés, pour favoriser la transmission des connaissances, le questionnement et l'échange :

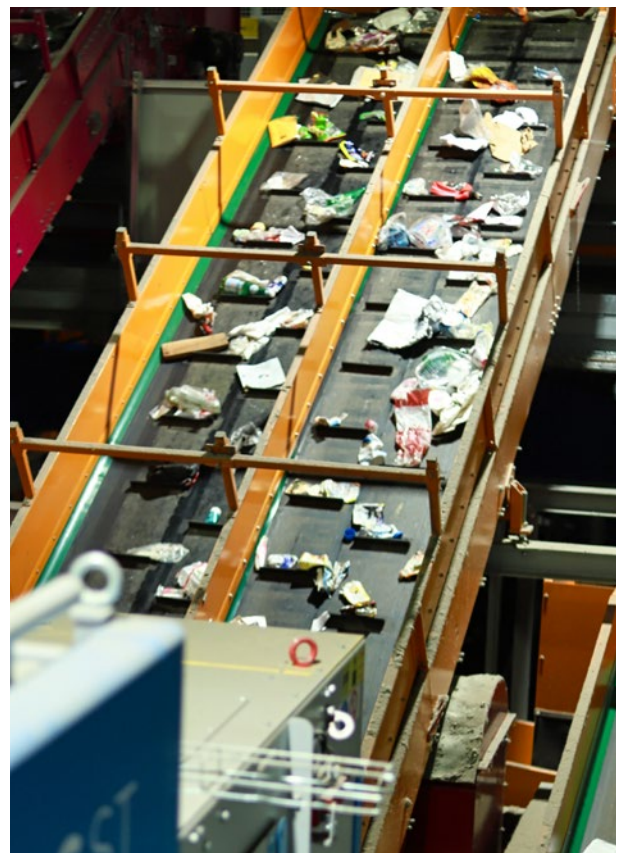
- **Module 1 - la gestion locale des déchets : informer sur leur collecte, leur tri puis leur valorisation.**
 - > Comprendre la nécessité du tri.
 - > Rechercher des idées pour diminuer les déchets.
- **Module 2 - expert du tri au quotidien : identifier les déchets concernés par la collecte sélective.**
 - > Déposer dans la poubelle pour un meilleur tri et pour diminuer le volume du bac.
- **Module 3 - à chacun son traitement : approfondir le geste de tri pour un meilleur traitement.**

Vêtus de leurs protections et d'un casque audio, les visiteurs peuvent ensuite poursuivre le parcours pédagogique, **en entrant dans la zone de déchargement**, dans laquelle ils se déplacent sur les passerelles.

La visite se poursuit avec les deux bâtiments consacrés au processus de tri, **de l'arrivée des camions jusqu'au départ** des balles pour les usines de valorisation. Chaque étape du processus est illustrée d'un texte précisant l'objectif et le fonctionnement de la machine concernée et d'un schéma explicatif.

Grâce à ce parcours pédagogique et cette immersion au cœur du centre et du processus de tri, les visiteurs sont ainsi sensibilisés aux gestes de prévention pour garantir la sécurité des agents, du site et de l'environnement lors des dépôts dans les bacs de collecte.





#05

Dijon métropole, démonstrateur européen de la transition écologique, engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et territoire pionnier en matière de gestion des déchets.

La prise en compte par les pouvoirs publics et les citoyens des enjeux environnementaux et climatiques va croissante. Dès 2001, la collectivité, sous l'impulsion de François REBSAMEN, a affirmé son ambition écologique en développant des orientations stratégiques structurantes pour aboutir aujourd'hui à la réalisation de projets d'envergure régionale, nationale, voire européenne, et porteurs de solutions pour l'avenir dont chacun mesure aujourd'hui la pertinence.

Cette dynamique a contribué à faire de Dijon métropole un territoire identifié et reconnu pour son engagement en la matière. La collectivité reste pour autant parfaitement consciente de la nécessité de renforcer encore ses politiques et de contribuer à une mobilisation toujours plus affirmée avec l'ensemble des acteurs de la société civile : citoyens, collectivités et entreprises.

Fruit d'un travail transversal et multipartenarial, **le rapport de situation en matière de développement durable 2023**

adopté le 23 novembre 2023 permet de rappeler les grandes priorités d'action de la collectivité pour la protection de l'environnement et la transition climatique, confirmant l'ambition sociale-écologique des politiques publiques menées par François REBSAMEN, tant à l'échelle de la ville de Dijon que de la métropole.

L'extension et la modernisation du centre de tri s'inscrivent dans cette politique volontariste en faveur de l'environnement de la part de Dijon métropole, qui s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec comme palier la réduction de 40 % de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Elle agit sur trois registres principaux :

- construire collectivement, avec les habitants et les acteurs du territoire, un territoire climatiquement neutre, attractif, préparé à s'adapter aux effets du changement climatique, tout en tenant compte des enjeux économiques et sociaux.
- répondre aux enjeux systémiques de la transition climatique en recherchant



l'efficacité, la soutenabilité, la faisabilité sociale dans la mise en œuvre, en s'interrogeant sur le rapport de l'homme à son environnement, et en diminuant l'impact carbone des activités humaines sur l'environnement ;

- intégrer structurellement les enjeux de la transition climatique dans ses politiques publiques et ce, dans le cadre d'une vision systémique et coopérative structurée.

De multiples actions permettront d'atteindre ces objectifs, dans le cadre de la mise en œuvre de la révision du projet métropolitain 2022-2030, avec en premier lieu la mise en place d'un Plan Climat Air Energie ambitieux et renouvelé, incluant la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau (PCAET).

Par ailleurs, Dijon métropole s'est engagée à privilégier les énergies renouvelables et de récupération en développant par exemple :

- le photovoltaïque, grâce notamment aux ombrières déployées dans l'espace public ou à l'installation depuis 2021 de la centrale solaire Dijon – Valmy composée de 43 000 panneaux sur une surface de 16 hectares,
- un grand plan hydrogène permettant à 180 bus et à 44 bennes à ordures ménagères de rouler à l'hydrogène vert,
- son usine de méthanisation eauvital qui utilise les boues de la station d'épuration transformées en énergie verte pour produire du biométhane.



- ses deux réseaux de chaleur urbain (de 120 km au total à ce jour) : les deux chaufferies biomasse (Valendons et Poussots) dont l’approvisionnement vient
 - > de la filière bois locale dans un rayon de 100 km
 - > de l’unité de valorisation énergétique (UVE, ex-usine d’incinération des ordures ménagères).

La chaleur produite à partir de ces énergies renouvelables alimente quasiment 70 % du réseau et a permis d’éviter en 2022 le rejet d’environ 100 000 tonnes de CO₂.

L’unité de valorisation énergétique située au nord de la métropole apporte environ un tiers de la chaleur distribuée sur le réseau de chaleur urbain (RCU) et permet de fournir l’eau chaude sanitaire en été. La chaleur issue de l’incinération des déchets est récupérée au moyen d’échangeurs et distribuée aux abonnés par deux délégataires. **L’unité de valorisation énergétique de Dijon métropole est un équipement stratégique régional de décarbonation du territoire, à la pointe pour la gestion et le traitement des déchets ménagers et des déchets des soins** et elle fera l’objet d’un important programme de modernisation. L’équipement métropolitain traite la quasi-totalité des déchets du département de la Côte-d’Or et son rendement énergétique en fait le premier outil de production d’énergie local avec 37 Gwh d’électricité et 140 Gwh de chaleur chaque année.

La modernisation de l’UVE, dont le principe a été adopté par le conseil de Dijon métropole le 28 septembre 2023, vise à maintenir celle-ci dans le top européen des usines de ce type, autour de trois axes majeurs :

- assurer un haut niveau de qualité de traitement des déchets,
- assurer le rôle d’outil régional de solidarité territoriale,
- rechercher l’optimisation de la production d’énergie pour soutenir le développement des réseaux de chaleur.

Dijon métropole a mis en œuvre ou appuyé d’autres projets majeurs dans le cadre de sa stratégie de transition écologique comme par exemple :

- La poursuite du **développement des transports en commun** avec le lancement d’une consultation en vue d’une étude de faisabilité pour l’extension du réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) au sein de la métropole, au service d’une mobilité toujours plus décarbonée, durable, inclusive et abordable, favorisant la cohésion sociale, l’attractivité et le développement économique de la métropole. En Effet, dans les zones sujettes à la congestion routière, les TCSP vont plus vite que les voitures, et constituent ainsi une alternative attractive à ce mode de transport. En favorisant le report modal des automobilistes vers les transports collectifs, ils participent à la limitation de la pollution de l’air, des émissions de gaz à effet de serre et des bouchons. Grâce au tramway et à une importante flotte de bus hydrides, les transports publics de la métropole sont à 90 % à traction électrique.
- Le **développement des mobilités douces et actives**, avec notamment la prochaine réhabilitation et sécurisation de la Place du Octobre et de la Légion d’Honneur afin

favoriser le partage de l'espace public entre les vélos et les véhicules motorisés, ainsi que la poursuite des aménagements cyclables à l'échelle intercommunale. En 2021-2023, différentes opérations structurantes cyclables ont été réalisées comme :

- > La liaison Sennecey-lès-Dijon – Chevigny-Saint-Sauveur – Quetigny
- > La liaison Dijon – Longvic (route de Dijon)
- > La liaison Dijon – Chenôve (avenue Roland-Carraz)
- > La liaison Saint-Apollinaire – Varois-et-Chaignot
- > La liaison Ouges – Bretenière en direction de Saint-Jean-de-Losne
- > La liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy (route d'Ahuy / route de Dijon)

- Par ailleurs, Dijon est aujourd'hui **démonstrateur de la Commission européenne de l'autosuffisance énergétique locale**, aux côtés de Turku en Finlande, « ville phare » d'expérimentation de 100 solutions innovantes pour atteindre l'autoconsommation énergétique locale dans le cadre du programme européen RESPONSE (pour « integReted Solutions for Positive eNergy ans reSilient CitiEs »). À travers ce projet européen de 9 millions d'euros qui réunit 53 partenaires de 13 pays différents, Dijon s'est engagée à construire la plus grande opération d'autoconsommation énergétique collective de France. Ce projet crée deux îlots à énergie positive dans le quartier Fontaine d'Ouche. Au total, plus de 600 logements sont concernés par cette opération d'autoconsommation collective permettant à 1 300 habitants de devenir acteurs de leur consommation d'énergie, avec un impact déterminant sur la baisse du coût de l'énergie des ménages. Les groupes scolaires du quartier participent de ce projet, notamment l'école Buffon, 1^{ère} école à énergie positive de France.
- Dijon, distinguée **ville la plus verte de France en 2020** par le magazine FORBES, accorde une attention toute particulière à l'entretien de ses parcs, combes et jardins et déploie de nouveaux projets structurants, comme le parc de la Maladière ou le parc Eiffel. Le maintien et la préservation des espaces verts et de la biodiversité est un fil rouge de la stratégie urbanistique de Dijon métropole.
- Le **redéploiement de la vigne et le soutien à l'agriculture de proximité**, dans le cadre de l'ambitieux projet « Prodig. », constituent des priorités pour la collectivité en ce qu'ils participent aux fondements de l'attractivité de Dijon métropole, écologique, solidaire, rayonnante, précurseuse et innovante.



Retrouvez le rapport de situation développement durable 2023 de Dijon métropole adopté le 23 novembre 2023 sur : www.metropole-dijon.fr/Kiosque/Les-rapports-annuels2/Rapport-de-developpement-durable-2023

